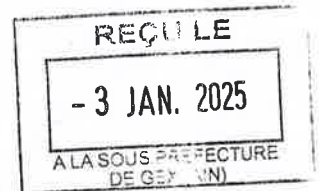


AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **LELEX**

**Nombre de membres**

afférents au C.M : 11  
en exercice : 08  
qui ont pris part  
à la délibération : 08

**SEANCE du 3 décembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le trois décembre,  
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation  
26/11/2024

**Etaient présents :**

GROSGURIN Laurence LEVRIER Patrick Adjoints  
MERMET Jacques, TREMBLAY Sacha,  
GROSGURIN Jean-pierre.

Date d'affichage  
26/11/2024

**Excusé(e)s :** GABRIEL-ROBEZ Delphine pouvoir à Patrick LEVRIER  
PERONNET Gilles pouvoir à Roger GROSSIORD

**Elue secrétaire de séance :** GROSGURIN Laurence

**OBJET DE LA DELIBERATION : Avenant 5 au bail commercial du village vacances de Lélex**

Monsieur le maire rappelle que la commune a donné bail au profit de VVF, le village vacances « La Valserine » le 1<sup>er</sup> décembre 2005.  
Compte tenu des nouvelles disposition du contrat d'assurance « dommage aux biens » souscrit par VVF, il convient de reformuler l'article 9 du bail conclu entre VVF et la commune de Lélex permettant à la commune de bénéficier des garanties « d'assurance pour le compte du propriétaire » figurant dans le contrat d'assurance de VVF.

Le maire donne lecture de l'avenant 5.

**Le conseil ouï l'exposé du Maire**

Après en avoir délibéré par                      08 POUR                      00 CONTRE                      00 ABSTENTION

**AUTORISE** le maire ou son représentant a signer l'avenant 5 au bail commercial du Village Vacances de Lélex

Pour copie conforme  
Le Maire  
Roger GROSSIORD

